

**SYNDICAT MIXTE DU SCHÉMA DE
COHÉRENCE TERRITORIALE DU BOULONNAIS**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DE RÉGULARISATION ADMINISTRATIVE

Relative à l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale du Boulonnais incluant un Document d'Aménagement Commercial

En application du jugement du Tribunal Administratif de Lille n°1400045 rendu le 29 décembre 2017 et des dispositions de l'arrêté n°1 du 7 mars 2018 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Boulonnais, le Schéma de Cohérence Territoriale du Boulonnais sera soumis à enquête publique unique de régularisation administrative du mardi 3 avril 2018 au vendredi 4 mai 2018 inclus.

Monsieur Michel NIEMANN, Président, assisté de Monsieur Jean-Marie VER ECKE et Monsieur Claude MONTRAISSIN, membres titulaires, assumeront les fonctions de commissaires enquêteurs.

Pendant le délai susvisé :

Un dossier, également consultable sur le site internet www.scot-boulonnais.fr, sera déposé au siège du Syndicat Mixte du SCOT du Boulonnais et aux sièges de la Communauté d'agglomération du Boulonnais et de la Communauté de communes de Desvres-Samer ainsi que dans les mairies des communes de Samer, Baincthun et Neufchâtel-Hardelot aux jours et heures habituels d'ouverture à savoir :

- Communauté d'agglomération du Boulonnais : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- Communauté de communes de Desvres-Samer : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- Mairie de Samer : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, le samedi de 9h00 à 12h00
- Mairie de Neufchâtel-Hardelot : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 (fermeture à 17h le vendredi), le samedi de 9h00 à 12h00
- Mairie de Baincthun: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (fermeture à 18h30 le mardi). Fermée les lundi après-midi et jeudi matin

afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Président de la commission d'enquête au Syndicat mixte du SCOT à l'adresse suivante : Syndicat mixte du SCOT du Boulonnais - 1 Bd du Bassin Napoléon – BP 755 - 62321 BOULOGNE-SUR-MER ou par mail à l'adresse : enquetepublique@scot-boulonnais.fr lequel les annexera aux registres.

Des permanences seront assurées par la Commission d'Enquête, afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public, aux dates et heures suivantes :

Lieux	Dates et Horaires
Siège du syndicat mixte du Scot du Boulonnais 1, boulevard du Bassin Napoléon - 62200 BOULOGNE-SUR-MER	Mardi 3 avril 2018..... de 09 h 00 à 12 h 00 Samedi 21 avril 2018..... de 09 h 00 à 12 h 00 Vendredi 4 mai 2018..... de 14 h 00 à 17 h 00
Siège de la Communauté d'agglomération du Boulonnais 1, boulevard du Bassin Napoléon - 62200 BOULOGNE-SUR-MER	Jeudi 12 avril 2018..... de 09 h 00 à 12 h 00 Jeudi 26 avril 2018..... de 14 h 00 à 17 h 00
Siège de la Communauté de Communes de Desvres-Samer 41, rue des Potiers - 62240 DESVRES	Mardi 3 avril 2018..... de 14 h 00 à 17 h 00 Mercredi 18 avril 2018..... de 09 h 00 à 12 h 00 Vendredi 4 mai 2018..... de 14 h 00 à 17 h 00
Mairie de Samer 84, Grand'Place Foch – 62830 SAMER	Mercredi 11 avril 2018..... de 14 h 00 à 17 h 00 Vendredi 20 avril 2018..... de 14 h 00 à 17 h 00
Mairie de Baincthun 78, route de Desvres – 62360 BAINCTHUN	Jeudi 5 avril 2018..... de 09 h 00 à 12 h 00 Jeudi 19 avril 2018..... de 14 h 00 à 17 h 00 Vendredi 4 mai 2018..... de 14 h 00 à 17 h 00
Mairie de Neufchâtel-Hardelot Rue des Allées – 62152 NEUFCHATEL-HARDELLOT	Mardi 10 avril 2018..... de 09 h 00 à 12 h 00 Lundi 23 avril 2018..... de 14 h 00 à 17 h 00

De plus, la population pourra consulter le dossier et émettre des avis à partir du poste informatique mis à disposition par leur mairie.

➤ **Les 22 communes de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais :**

Baincthun, Boulogne-sur-Mer, Condettes, Conteville-lès-Boulogne, Dannes, Echinghen, Equihen-Plage, Hesdigneul-lès-Boulogne, Hesdin-L'Abbé, Isques, La Capelle-lès-Boulogne, Le Portel, Nesles, Neufchâtel-Hardelot, Outreau, Pernes-lez-Boulogne, Pittefaux, Saint-Etienne-au-Mont, Saint-Léonard, Saint-Martin-Boulogne, Wimereux, Wimille.

➤ **Les 31 communes de la Communauté de Communes de DESVRES -SAMER :**

Alincthun, Belle et Houlefort, Bellebrune, Bournonville, Brunembert, Carly, Colombert, Courset, Crémarest, Desvres, Doudeauville, Halinghen, Henneveux, Lacres, Le West, Longfossé, Longueville, Lottinghen, Menneville, Nabringhen, Quesques, Questrecques, Saint-Martin-Choquel, Samer, Selles, Senlecques, Tingry, Verlincthun, Vieil-Moutier, Wierre au Bois, Wirwignes.